



Charte d'Espace Temps



Le local accueille tous les êtres vivants...
...êtres vivants en conscience dans un esprit de partage.

*Partagez ce lieu - atelier de tissage de lien social - autour d'une table,
assis ou debout mais pas à genoux...*

Espace Temps, indépendant et autonome,
ne reçoit aucune subvention : chacun est acteur d'Espace Temps.

C'est un lieu de générosité et de conscience.

Le local est mis à disposition pour toute bonne initiative,
une demande d'utilisation doit être faite auprès d'un membre
du CA : prendre contact sur place.

Le coût du maintien de la salle est de 3 € par heure.

Les associations et partenaires divers sont invités
à participer financièrement.

Espace Temps est couvert pour ses propres activités,
pour les autres une assurance est obligatoire.

Conformément aux statuts, toute personne physique ou morale
voulant utiliser la salle doit être membre d'Espace Temps.

Le local est rendu dans l'état où il a été prêté.

Merci d'être vivant !